

**N° 5979<sup>1</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2008-2009

---

---

**PROPOSITION DE MODIFICATION  
DU REGLEMENT DE LA CHAMBRE  
DES DEPUTES****relative à la coopération entre la Chambre des Députés et  
le Gouvernement en matière de politique européenne**

\* \* \*

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU REGLEMENT**

(5.5.2009)

La Commission se compose de: M. Gast. GIBERYEN, Président; M. Ben FAYOT, Rapporteur; Mme Sylvie ANDRICH-DUVAL, MM. Marc ANGEL, François BAUSCH, Xavier BETTEL, Mme Colette FLESCHE, MM. Marcel GLESENER, Roland SCHREINER, Raymond WEYDERT et Michel WOLTER, Membres.

\*

La présente proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés a été déposée au nom de la Commission du Règlement par M. le Député Ben Fayot le 12 janvier 2009. M. Fayot avait été désigné comme rapporteur de la commission lors de la réunion du 8 janvier 2009.

Après un renvoi par la Conférence des Présidents à la Commission du Règlement le 30 avril 2009, la commission a adopté à l'unanimité des membres présents la modification de l'article 168 du Règlement telle que proposée par son auteur-rapporteur.

La commission recommande dès lors à la Chambre des Députés d'adopter la proposition de modification telle que déposée par M. le Député Ben Fayot.

Luxembourg, le 5 mai 2009

*Le Rapporteur,*  
Ben FAYOT

*Le Président,*  
Gast. GIBERYEN

